Image not found or type unknown

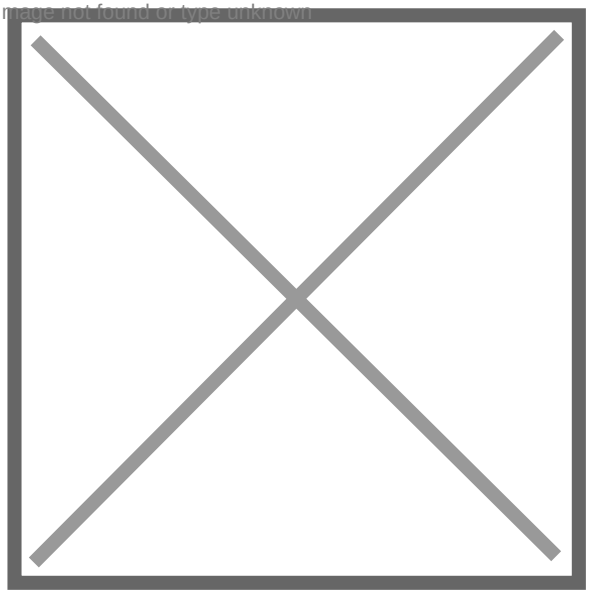

Abandon de poste que faire s'il vous plait urgent

Par **sylvain**, le **12/04/2010** à **11:31**

Bonjour,

Je ne vais plus a mon travail, car je ne supporte plus ma patronne qui est irrespectueuse et j'en passe.

Elle m'a envoyé un avertissment il y a 1semaine , et depuis rien , je ne sais quoi faire, je demanderais bien un licenciement amiable, voir convetionelle, je ne veux pas demissionner sinon droit a rien au titre assedic, mais en attendant paye a zero.

que faire contre ca!?? puis je me mettre en arret maladie malgre le fait que cela fait une semaine que j'ai pas etais au boulot? de plus j'ai un arret suite a un accident de travail qui est en concolidation donc puis je allez voir mon medecin et lui faire faire une rechute! je serais alors payé et ma patronne devra me payer ,de plus j'ai posé une semaine au mois de mai qui est accorde donc devra me payer ?

j'aimerais vraiment en venir a un licenciement amiable ,d'autant plus que je vais etre papa dans pas longtemps et que le temps de retrouver un poste ca m'aiderai d'avoir le chomage.

merci de vos reponses

Par **Cornil**, le **14/04/2010** à **23:08**

Bonjour Sylvain
On ne peut forcer un employeur à licencier. Le danger de l'abandon de poste est que l'employeur peut tout à fait légalement faire des bulletins de salaire à zéro et ce indéfiniment! Et le salarié est coincé! Aucun recours avec chance de succès.
Bien sûr tu peux proposer une rupture conventionnelle, mais il faut que l'employeur soit d'accord.
Enfin, si ton médecin le juge nécessaire (je n'aime pas l'expression "me mettre en arrêt-maladie", rien ne s'oppose à ce qu'il te mette en arrêt de travail.
Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés